

PROVINCE DU RUANDA URUNDI.
RESIDENCE DU RUANDA.
N° 514/Fin.Credits.

Kigali, le 19 Juillet 1928.

ORDRE DE SERVICE.
MESSIEURS LES CHEFS DE SERVICE.
MESSIEURS LES DELEGUES.

RUHENGARI



24056

N° 429/Fin.

J'ai l'honneur de vous transmettre pour information copie de la lettre N° 2039 du 4 courant de Monsieur le Gouverneur.

Le Résident du Ruanda.
G. Mortehan.

COPIE.

N° 2059/K 1414

Usumbura, le 4 juillet 1928.

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la teneur d'un télégramme que m'adresse le Chef du Gouvernement Local.
" 13331 Péréquation traitement personnel blanc majorant considérablement dépenses il convient respecter strictement limites crédits accordés budget 1928 pour personnel noir et matériel stop situation trésorerie ne permet accorder aucun crédit supplémentaire".

(ss) Tilkens.

Ce télégramme se passe de commentaire, aussi vous saurais-je gré de ne plus m'adresser des demandes de crédit qui n'auraient pas été prévues dans les prévisions budgétaires.

Pour le Gouverneur empêché.
Le Chef du Service des Finances
(ss) CERFONTAINE.

N°430/Fin.

PROVINCE DU RUANDA URUNDI.
RESIDENCE DU RUANDA.
N° 518/Fin.

Kigali, le K 19 Juillet 1928.

ORDRE DE SERVICE
MESSIEURS LES DELEGUES,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-dessous pour exécution la copie de la lettre N°2124 de Monsieur le Gouverneur en vous priant d'éviter le plus tôt possible d'envoyer de la monnaie à USUMBURA. Une crise monétaire sévit déjà dans le pays et il sera vraisemblablement difficile si pas impossible d'obtenir des envois de numéraire d'Usumbura à destination des postes de l'intérieur.

Ainsi qu'il a été prescrit à plusieurs reprises, les envois de titres valant espèces et qui ne nécessitent pas beaucoup de travail, peuvent très utilement être effectués deux ou trois fois mensuellement. Ces fonds, qui, dans les caisses des sous-comptables sont improductifs, peuvent être très utiles à Usumbura où ils sont portés au crédit du compte gouvernementale. Quand la valeur de ces titres valant espèces, dépasse plusieurs milliers de francs il y a donc intérêt à les envoyer au plutôt au caissier colonial à Usumbura. Nous éviterons de la sorte que le compte en Banque du gouvernement ne devienne débiteur et ne donne lieu à des paiements d'intérêt.

Le Résident du Ruanda.
G. Mortehan.

SERVICE DES FINANCES

N° 2124

COPIE.

Usumbura, le 3 Juillet 1928

OBJET:

Situation Trésorerie.

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la liquidation de la péréquation des traitements du personnel blanc va mettre la Trésorerie du Ruanda-Urundi dans une situation très embarrassante.

Afin d'y remédier dans la mesure du possible je vous saurais gré de vouloir bien pousser activement la rentrée de l'impôt indigène et sur le bétail, et de faire diriger tant de toute urgence les fonds disponibles chez le Caissier Colonial; seuls les fonds indispensables seront conservés dans les caisses des comptables.

Je vous prie de m'accuser réception de la présente en me faisant connaître les instructions données au personnel sous vos ordres.

Le Gouverneur Marzorati.
(s) Marzorati.